

Quand l'Eglise de France gomme les termes de "père" et de "mère"

Article rédigé par *L'Homme nouveau*, le 27 décembre 2019

Dans son émission de midi du 22 décembre sur Radio-Courtoisie, l'abbé Michel Viot a attiré l'attention sur un fait stupéfiant : dans un diocèse de sa connaissance, on se proposait de supprimer les indications du père et de la mère dans les futurs actes de baptêmes au profit de la mention de « parents » et de « personnes détenant l'autorité parentale » sur le baptisé. Une rapide enquête nous a montré que l'ensemble des diocèses de France étaient concernées.

En effet, Mgr de Metz-Noblat, évêque de Langres, président du Conseil pour les questions canoniques de la Conférence des Evêques de France, par lettre du 13 décembre (voir documents ci-dessous), vient d'adresser aux évêques un nouveau formulaire pour les actes de baptême (voir photo). Ce nouveau formulaire est-il obligatoire ? Il est probable qu'un certain nombre de diocèses n'en tiendront aucun compte.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.hommenouveau.fr/3029/res-novae/les-actes-de-bapteme-ne-feront-plus-mention-de-paternite-et-de>

27/12/2019 07:00